

Communiqué de Presse



Sanofi-aventis renforce son engagement en ophtalmologie par un partenariat avec l'Institut de la Vision

Nouveau partenariat public-privé pour la réalisation de travaux de recherche dans le diagnostic, la prévention et le traitement des maladies oculaires

Paris, France, le 23 mars 2011 - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui la signature officielle d'un contrat-cadre entre Fovea Pharmaceuticals, sa Division Ophtalmologie, et **l'Institut de la Vision**, l'un des principaux centres de recherche sur les maladies de la vision en Europe, pour la réalisation de travaux de recherche dans le diagnostic, la prévention et le traitement des maladies oculaires.

Ce contrat-cadre a pour objectif de mettre en place un partenariat privilégié entre sanofi-aventis et l'Institut de la Vision sur le modèle de la R&D translationnelle et de renforcer ainsi la collaboration de sanofi-aventis avec les organismes constituant l'Institut de la Vision, parmi lesquels **l'Université Pierre et Marie Curie, UPMC**, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, **INSERM**, et le Centre National de Recherche Scientifique, **CNRS**.

Ce partenariat de recherche permettra à sanofi-aventis de poursuivre le développement de sa plateforme dédiée à l'ophtalmologie, en élargissant le champ de ses expertises dans des domaines prometteurs, afin d'apporter aux patients des solutions innovantes en particulier sur les maladies de la rétine, pour lesquelles les besoins thérapeutiques restent immenses.

Dans le cadre de cet accord d'une durée de 3 ans, sanofi-aventis bénéficiera notamment d'un accès prioritaire aux plateformes technologiques de l'Institut de la Vision pour y mener des activités de recherche et de collaboration et financera des projets de recherche en particulier dans le domaine de la régénération du nerf optique, de la biologie vasculaire, de l'inflammation et de la thérapie génique dans les différents tissus oculaires. Sanofi-aventis bénéficiera également d'un droit exclusif et mondial sur les résultats issus de ces activités de collaboration. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, sanofi-aventis versera des redevances aux organismes constituant l'Institut de la Vision.

« Nous nous félicitons de la signature de ce contrat majeur qui renforce la collaboration de notre Division Ophtalmologie avec les équipes de recherche de l'Institut de la Vision. », a déclaré Christopher A. Viehbacher, Directeur Général de sanofi-aventis. « Cette collaboration favorise le partage des expertises et des techniques dans l'objectif de mettre au point des thérapies toujours plus pointues pour les personnes souffrant d'une détérioration de la vue. Elle reflète également notre ambition de construire une offre globale en ophtalmologie pour les patients. »

« Le principe qui a sous-tendu la création de l'Institut de la Vision était de réunir dans un même lieu des chercheurs de la recherche académique et privée pour mettre en commun des savoirs translationnels, allant de la recherche fondamentale au développement clinique, et stimuler ainsi l'innovation », a déclaré le Pr. José Alain Sahel, Directeur de l'Institut de la Vision. « Je suis très heureux de la signature de cet accord qui va nous donner les moyens de poursuivre notre travail avec sanofi-aventis qui devient notre principal partenaire industriel. Bien qu'il soit extrêmement difficile de mettre au point des traitements

innovants pour venir en aide aux patients souffrant de graves pathologies de la rétine, je suis convaincu que nous y parviendrons. »

« Cet accord est emblématique par l'ampleur et la profondeur de la coopération sur lequel il repose. », a précisé le Pr. Jean-Charles Pomerol, président de l'UPMC. « Il traduit aussi le très fort engagement de l'UPMC, de l'Inserm et du CNRS dans la recherche sur les maladies de l'œil et de leur traitement et la capacité de l'Institut de la Vision à travailler avec des acteurs industriels de premier plan. »

A propos des maladies de la vision

Les maladies oculaires affectent la perception visuelle et peuvent parfois conduire à la cécité chez les patients atteints de maladies oculaires graves. Dans les pays industrialisés et émergents, trois pathologies pouvant entraîner la cécité sont désignées par l'OMS comme prioritaires¹ : la rétinopathie diabétique, le glaucome et la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). L'incidence de la rétinopathie diabétique est en forte augmentation à mesure que le nombre de diabétiques augmente. En 2010, l'OMS dénombrait environ 221 millions de personnes diabétiques dans le monde. Cette maladie est une des causes majeures de déficience visuelle. Quant au glaucome, il reste une préoccupation de Santé Publique en raison des difficultés à poser un diagnostic précoce de la maladie et à assurer un traitement à vie. Enfin, la fréquence de la DMLA, première cause de déficience visuelle dans les pays industrialisés, devrait aller crescendo dans les prochaines années compte tenu du vieillissement de la population.

A propos de l'Institut de la Vision

Créé en 2008 au sein de l'Hôpital des Quinze-Vingts, l'un des plus importants centres ophtalmologiques en Europe, et dirigé par le Professeur José A. Sahel, l'Institut de la Vision abrite sur un même site des acteurs de la recherche fondamentale, clinique et industrielle sur 6000 m² entièrement dédiés à la recherche sur les maladies des yeux et la vision. Plusieurs équipes de recherche de l'Université Pierre et Marie Curie, de l'INSERM et du CNRS y sont installées ainsi qu'un Centre d'Investigation Clinique unique spécialisé en ophtalmologie. L'Institut est hébergé et géré par l'UPMC qui dispose pour cela d'une délégation globale de gestion du CNRS et de l'Inserm. C'est donc l'UPMC qui négocie, gère et suit l'ensemble des contrats de recherche de l'Institut de la Vision.

A propos de l'UPMC

L'UPMC est, avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et l'Université Paris Sorbonne (Paris 4), membre fondateur de la Fondation de Coopération Scientifique « Sorbonne Universités ». Première université française dans le classement de Shanghai, l'UPMC, principale héritière de la faculté des sciences de la Sorbonne, est le plus grand complexe scientifique et médical universitaire français. Toutes les grandes disciplines scientifiques et médicales y sont enseignées sur les différents sites de l'université : chimie, électronique, informatique, mathématiques, mécanique, physique, sciences de la terre et de l'environnement, sciences de la vie et médecine. Budget : budget global consolidé de 400 millions d'euros incluant la masse salariale. Effectifs : communauté universitaire de 10 800 personnels dont 5 900 enseignants-chercheurs et chercheurs. Etudiants : 31 000 étudiants dont 6 300 étrangers. Recherche : 125 laboratoires, 19 écoles doctorales, 6 700 publications par an, soit 10% de la production française, 3 400 doctorants et 745 thèses soutenues chaque année. Pour plus d'information: <http://www.upmc.fr/>

A propos de Fovea Pharmaceuticals, la Division Ophtalmologie de sanofi-aventis

Sanofi-aventis a pour ambition de devenir un acteur majeur en ophtalmologie et de se démarquer à travers des solutions innovantes et une approche centrée sur le patient. Fovea Pharmaceuticals, la Division Ophtalmologie du Groupe, compte quatre produits en Phases I et II de développement. Les trois produits en Phase II (FOV1101, FOV2302 et FOV2304) visent à traiter des formes persistantes de conjonctivite allergique, l'œdème maculaire induit par l'occlusion de la veine rétinienne et l'œdème maculaire de la rétinopathie diabétique. Le quatrième produit, RetinoStat[®], est issu du partenariat de sanofi-aventis avec Oxford BioMedica. En Phase I, cette thérapie génique vise à traiter la dégénérescence maculaire liée à l'âge. Créée en mai 2005, Fovea Pharmaceuticals est une filiale à 100% du Groupe sanofi-aventis depuis 2009, basée à Paris dans les locaux de l'Institut de la Vision. Pour plus d'information: www.fovea-pharma.com

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2010 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2010 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

Références

¹ Site internet de l'OMS : <http://www.who.int/en/>

Contacts media

Sanofi-aventis

Jean-Marc Podvin
+33 (0)1 53 77 42 23
MR@sanofi-aventis.com

Institut de la Vision

Richard Vento
+33 (0)1 53 46 26 13
richard.vento@institut-vision.org

UPMC

Claire de Thoisy-Méchin
01. 44. 27. 23. 34 /06. 74. 03. 40. 19.
claire.de_thoisy-mechin@upmc.fr